

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DELIBERATION N° 2020 - 272

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Titulaires présents : 75

Suppléants présents : 4

Pouvoirs : 24

Date de convocation :

11/12/2020

Date d'affichage :

21/12/2020

Votants :	103	Pour :	103	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----	--------	-----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FAGUET Jean-Jacques ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JOURNEAUX Cyrille ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANISSET Marilyne ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNÉRI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : FREDY Damien ; MERCIER Tristan ; MORAND Nathalie ; PARTY Annick.

Excusés : ARTIGUES Damien ; CATILAZ Christophe ; DE MERONA Bernard ; DEVAUX Catherine ; DUFOUR Christiane ; GROS-FUAND Florence ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; VILLESSECHE Anne.

Excusés ayant donné pouvoir : BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BOILLETOT Jean-Marc à DUTHION Jean-Paul ; BONIN Robert à SERVIGNAT Odette ; BOURGEOIS Josette à PIETRIGA Guy ; BRIDE Frédéric à ETCHEGARAY Josiane ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Célestin à CAPELLI Sophie ; CHAMOUTON Patrick à THOMAS Rémi ; DUMONT GIRARD Philippe à GAUTHIER-PACOUD Sandrine ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; FAVIER Jean-Louis à DUTHION Jean-Paul ; GRAS Françoise à GROSDIDIER Jean-Charles ; GUILLLOT Evelyne à PROST Philippe ; HUSSON Géraud à BLASER Michel ; JACQUEMIN Pierre à CASSABOIS Yannick ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LAMARD Philippe à GROSDIDIER Jean-Charles ; MARQUES Patrick à DEPARIS-VINCENT Christelle ; MONNERET LUQUET Jocelyne à VENNÉRI PARE Sandra ; PAGET Jean-Marie à BUCHOT Jean-Yves ; PARIS Robert à PROST Philippe ; REBREYEND COLIN Micheline à ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard à BUCHOT Jean-Yves ; VUITTON Daniel à GUERIN Jean-Luc.

Absents : BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BESSARD Maurice ; CALLAND Jacques ; LANCELOT Catherine ; MORISSEAU Gilles.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy

Objet : Plan de financement prévisionnel - développement, aménagement et sécurisation des Cascades du Hérisson et étude pour l'Opération Grand Site de France Vallée du Hérisson –Plateau des 7 Lacs

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités ;

Vu la compétence supplémentaire de la collectivité « Cascades du Hérisson » ;

Vu la démarche Grand Site de France Vallée du Hérisson-Plateau des 7 Lacs portée par la collectivité ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de poursuivre le développement et l'aménagement du site des Cascades du Hérisson ;

Considérant la nécessité de sécuriser le sentier des Cascades du Hérisson ;

Considérant la nécessité de réhabiliter les bâtiments pour améliorer l'accueil des visiteurs ;

Considérant que la porte d'entrée principale des Cascades du Hérisson est la vitrine de ce site touristique phare ;

Vu l'avis favorable du Bureau,

DECIDE

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX			
Réhabilitation de bâtiments touristiques	177 000€	Etat (50%)	88 500€
		Région (30%)	53 100€
		Autofinancement (20%)	35 400€
Sécurisation du sentier	200 000€	Etat (80%)	160 000€
		Autofinancement (20%)	40 000€
Vidéosurveillance et amélioration des moyens de communication pour la sécurisation du site	20 000€	Etat (50%)	10 000€
		Autofinancement (50%)	10 000€
TOTAL DEPENSES TRAVAUX : 397 000€		TOTAL RECETTES TRAVAUX : 397 000€	
ETUDES			
Etude en vue de la requalification et du développement de l'entrée principale du site des Cascades du Hérisson	35 000€	Région (50%)	17 500€
		Banque des territoires (30%)	10 500€
		Autofinancement (20%)	7 000€

Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le

41 600€

ID : 039-200090579-20201217-D_272_2020-DE

Berger
Levrault

Etude stratégique et Opérationnelle Opération Grand Site de France	65 000€	LEADER (64%) Autres collectivités concernées par l'OGS (16%) Autofinancement (20%)	10 400€ 13 000€
TOTAL DEPENSES ETUDES : 100 000 €		TOTAL RECETTES ETUDES : 100 000 €	

D'AUTORISER la Communauté de Communes à solliciter les subventions correspondantes au taux maximum auprès des financeurs prévus dans le plan de financement ou d'autres financeurs potentiels dans le cas échant,

DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,

DE S'ENGAGER à inscrire au budget ces projets,

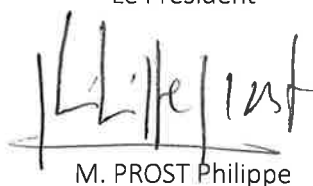
D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président


M. PROST Philippe



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 039-200090579-20201217-D_272_2020-DE